

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

TENUE LES 5, 7 ET 8 DÉCEMBRE 2007
Hôtel Le Centre Sheraton – Salon 3

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du Conseil de direction de décembre 2007.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

Audition disciplinaire

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il y a une augmentation de 30 % du nombre de dossiers traités en discipline, par rapport à l'année dernière.

Une question est demandée, à savoir s'il est normal que la Sûreté du Québec ait ramené un membre au travail pour le relever par la suite.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, précise que oui et que, si elle l'a fait, c'est parce que la Sûreté du Québec a l'intention de le destituer. En raison des règles en droit du travail, la Sûreté du Québec ne peut permettre de laisser travailler le membre et invoquer, en même temps, que le lien de confiance avec l'employeur soit rompu.

Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait un tour de table pour vérifier si tout va bien dans l'envoi de la carte postale. Tous les directeurs mentionnent que l'envoi des cartes a été pris au sérieux par les délégués et que les élus rencontrés sont très sensibilisés à ce dossier.

M. Painchaud ajoute qu'effectivement l'objectif désiré est atteint et que cela est bien perçu par nos membres et les élus.

Projet de Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, apporte des précisions concernant le projet de Loi qui devrait être déposé. L'APPQ n'appuie pas le projet, mais ne s'y objectera pas en raison des améliorations qui y sont apportées.

Impacts du projet de Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que nos membres sont enthousiasmés concernant la consultation faite auprès d'eux par le chercheur, M. Éric Richard, en rapport avec la phase II de ce dossier.

Table de concertation

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne aux membres du Conseil qu'il y a consensus du fait que nos stratégies fonctionnent bien en regard du projet de Loi 60.

Déontologie

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne aux membres du Conseil qu'il a rencontré le Commissaire à la déontologie sur les enjeux de la Loi sur la police et qu'il s'est entretenu aussi sur les délais d'enquêtes déontologiques.

Emp. Plac.-35

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il faudrait mettre l'emphase pour limiter les préjudices pour des antécédents déontologiques ou disciplinaires. Nos membres ne doivent pas attendre que leur cause criminelle, disciplinaire ou déontologique soit terminée pour appliquer sur des emplois en promotion. La nouvelle politique de gestion Emp. Plac.-35 prévoit justement des dispositions dans le traitement des dossiers des membres ayant des antécédents ou des causes pendantes. Les membres ne sont pas tous bien informés de ces nouvelles dispositions et il faut être vigilant et bien les renseigner.

Dossier d'arbitrage

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique que le Directeur général avait augmenté la suspension d'un membre à 60 jours, plutôt que les 20 jours imposés par le comité de discipline. L'arbitre a ramené la décision prise par le comité de discipline, soit une suspension de 20 jours.

Dossier alarmes à deux

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la position de l'APPQ est que les membres doivent se rendre à deux sur les lieux d'une alarme. Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, précise que le membre qui refuse de se rendre sur une alarme seul peut être perçu par l'employeur comme un geste d'insubordination. Dans le cas d'un refus d'y aller seul, le membre doit refuser sur la base qu'il croit qu'il y a un risque pour sa sécurité. À ce moment, il doit invoquer un droit de refus en vertu de la Loi sur la santé et

sécurité du travail et communiquer avec son directeur qui est également représentant à la prévention du district pour se saisir de la problématique.

Dossier Caniapiscau

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, précise nous avons demandé d'être entendu devant la Cour d'appel.

Interprétation du contrat de travail

Notion de service Continu

M. Roger Dubé, directeur du district Bas St-Laurent, demande qu'elle est la notion de service continu en vertu des articles 16 (primes) et 23 (vacances annuelles et congés fériés).

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique que le délai de 30 jours débute au moment où le membre reçoit une lettre de la Sûreté du Québec, à l'effet qu'il sera embauché par elle. Il s'agit du processus d'embauche.

Article 24 (Congé période des fêtes)

M. Veilleux apporte également des précisions sur l'article 24 (congés durant la période des Fêtes). Il mentionne que les sergents de relève ont été inclus dans le ratio de vacances des patrouilleurs lors du renouvellement du contrat de travail et que les sergents de relève n'ont pas de priorité sur les patrouilleurs dans le choix des vacances, c'est l'ancienneté pure.

Article 33

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, apporte des précisions sur l'article 33 (droits parentaux) en mentionnant qu'il a été entendu que le congé spécial pour une visite médicale, pour les femmes enceintes, pourrait être pris à raison d'une demi-journée à la fois.

Il mentionne que la partie patronale règle le passé et que, pour les dossiers pour lesquels il y avait des griefs, une journée sera appliquée pour une visite chez le médecin.

Heure de repas pour le dîner

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne également que la Sûreté du Québec a tenté de modifier la pratique de l'heure de repas du dîner entre 11 h 00 et 13 h 00. Notre position est claire à l'effet que cette plage-horaire doit être respectée pour l'heure de repas et qu'en dehors de cette plage-horaire, le membre réclamait du temps supplémentaire.

Refus de payer l'allocation vestimentaire

Il est mentionné que trois membres en situation particulière provenant de deux districts ont été prêté comme agent de liaison. Ceux-ci ont un billet médical à l'effet qu'il ne peuvent porter l'uniforme et la Sûreté du Québec refuse de leur payer l'allocation vestimentaire.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, était déjà saisi de cette problématique dans deux de ces cas et des griefs sont en préparation. Il est recommandé de signaler chacune de ses problématiques à M. Rolland et de rédiger des griefs dans chacun des cas.

Natashquan

M. Gaétan Boulianne, directeur du district de la Côte Nord demande si on devrait donner un alignement pour les membres qui acceptent de changer leur horaire sur les opérations à Natashquan et La Romaine. Il ajoute que certains membres refusent de le faire alors que d'autres acceptent.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, précise qu'il ne peut donner un mot d'ordre, puisqu'il est convaincu que ce ne sont pas tous les membres qui vont le respecter. Il ajoute que les membres qui changent leur relève à la demande de la partie patronale ont droit à leur prime et qu'il s'agit d'un gain au niveau du contrat de travail.

Férié durant la période des fêtes

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande aux directeurs d'informer les patrouilleurs sur horaire variable qu'ils peuvent fixer des fériés pour la période de vacances des Fêtes si le ratio du poste n'est pas atteint.

Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ

Comité des Griefs

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil que les griefs des années 1998 à 2002 ont été traités et qu'on traite maintenant les griefs des années 2002 à juillet 2006, par article et non par année.

M. Veilleux souligne que, depuis la reprise des travaux du comité en septembre 2006, environ 200 griefs ont été traités.

Sous-comité de Formation et Perfectionnement

Charte des heures excédentaires

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la charte des heures excédentaires en formation est mise à jour régulièrement et qu'elles sont payables rétroactivement à l'entente de 2005.

M. Normand Fréchette, directeur du district de la Mauricie – Centre du Québec mentionne que ce qui est prévu dans la charte pour le cours interrogatoire vidéo est neuf heures. Toutefois, deux membres de son district viendraient d'avoir cette formation et ont fait 40 heures excédentaires. Ces membres sont à préparer un rapport à cet effet et celui-ci sera transmis à M. Pierre Veilleux dès qu'il sera complété.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, fera les interventions nécessaires lorsqu'il aura reçu ledit rapport.

Formation en utilisation de la force

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande aux directeurs de demander le calendrier de formation en utilisation de la force lorsqu'ils seront en comité de Santé. Il souligne qu'il est important de faire un suivi dans ce dossier puisque la formation du bâton télescopique sera donnée aux membres ayant eu la formation en utilisation de la force et qu'il s'agit là d'un préalable à cette formation.

Bâton télescopique

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que ce dossier est rendu au comité d'Équipement pour le choix du bâton et que le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, a mis de la pression au comité d'Équipement pour que ce choix se fasse rapidement. Il mentionne également qu'il y aura qualification sur l'utilisation du bâton télescopique annuellement et qu'il y aura un ordre de priorité pour la distribution et la formation dudit bâton.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la Sûreté du Québec voudrait débiter cette formation au plus tard au début d'avril 2008.

Formation en conduite préventive

M. Alphonse Simard, directeur du GQG, mentionne que la Sûreté du Québec ne peut former que 15 membres annuellement en conduite préventive pour les membres de la surveillance physique, alors qu'il faut tous les former, selon l'opinion juridique de Me Brabant, et ce, en raison du nombre grandissant d'accidents impliquant les agents fileurs.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande à ce qu'un dossier soit monté avec le maximum d'informations possible et qu'il traitera de ce dossier parallèlement avec le département de Santé et Sécurité du Travail.

Formations diverses

Il est mentionné que plusieurs formations intéressantes sont à venir mais qu'il y a un manque flagrant de formateur au sein de la Sûreté du Québec.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'il s'agit effectivement d'une problématique et que, lorsque la Sûreté du Québec veut prendre des formateurs à l'externe, l'APPQ fait des représentations pour que la formation se donne par nos membres et que d'un autre côté, cette formation est nécessaire. Il ajoute que nous attendons une opinion juridique dans le dossier de la formation.

Ratio de vacances

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, apporte une précision sur le ratio de vacances des patrouilleurs qui inclut les patrouilleurs sur horaire variable pour le calcul de celui-ci.

Comité Paritaire et Conjoint (CPC)

Moniteurs CRPQ

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parle d'un dossier soumis par deux directeurs concernant l'emploi de moniteur au CRPQ, pour lequel Mme Nadine Carmel-Tremblay demande aux membres de cette unité de compléter une formule de compilation de leurs activités quotidiennes (formule 3).

Ce dossier a été discuté au CPC et la partie patronale prétend qu'elle est en droit de l'exiger et que les membres refusant de compléter cette formule, que ce soit individuellement ou sur recommandation de l'APPQ, s'exposeront à des poursuites disciplinaires.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que cette formule pourrait peut-être aider ces membres qui sont en demande de reclassement en prétendant que plus de 50 % de leurs tâches sont celles reliées à de la formation.

Comité de Reclassement des emplois

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil qu'il a fait une demande officielle au CPC pour repartir ce comité, mais la partie patronale a refusé cette demande. M. Denis Despelteau recommandera à l'État-major d'instaurer un mécanisme d'évaluation de tous les emplois à reclasser.

M. Veilleux ajoute qu'en attendant que ce mécanisme soit sur pied, les dossiers seront évalués au CPC. Il demande aux directeurs d'aviser les membres pour lesquels les tâches ont été augmentées et qui croient que leur emploi nécessiterait un reclassement, de monter un dossier complet, d'obtenir les commentaires de leur supérieur, approbateurs si possible, et de transmettre le tout à la Sûreté ainsi qu'une copie à l'APPQ. M. Veilleux préparera une note de service pour les directeurs, afin d'uniformiser la procédure.

M. Veilleux souligne, de plus, que l'étude de reclassement des nouveaux emplois créés sera fait par la DEP.

M. Gaétan Boulianne, directeur du district de la Côte Nord, demande si c'est la même chose pour l'emploi de PIMS.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, répond que non, que le PIMS est payé comme un sergent classe 1, mais étant donné la

disparité d'application dans les différentes MRC, la partie patronale n'a pas encore statué.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, apporte une précision, à l'effet que le PIMS est un programme, qu'il peut être attribué à un enquêteur ou à un patrouilleur et que ce n'est pas un emploi comme tel et qu'il est attribué à un membre.

M. Boucher mentionne également que la partie patronale est à évaluer la possibilité de créer des policiers «jeunesse», selon les besoins dans les MRC, et que dans certaines MRC ce policier Jeunesse pourrait appliquer le PIMS, alors que dans d'autres MRC, le PIMS pourrait être attribué à un autre patrouilleur ou à un autre enquêteur.

Reconnaissance des années de service

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, donne des informations concernant la reconnaissance des années de service au niveau du RRMSQ pour ce qui est des transferts de fonds à la Sûreté du Québec.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, demande à M. Veilleux si un membre qui a transféré son régime de retraite dans un REER peut racheter ses années de service.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que non qu'il s'agit d'un transfert inter-régime donc d'un régime de retraite à un autre.

Horaire de 12 heures – Alma

M. Rémy Bouchard, directeur du district du Saguenay – Lac St-Jean, mentionne que l'horaire de 12 heures est grandement apprécié des membres du poste d'Alma et que des membres provenant d'autres MRC désirent également obtenir cet horaire.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute qu'il a été décidé qu'il y aura un nouvel affichage pour le multi à Alma.

M. Claude Blais, directeur de la Montérégie, mentionne qu'il y a eu une réunion d'officiers dans le district de la Montérégie il y a deux semaines et qu'il a été discuté de former un comité pour évaluer la possibilité d'implanter l'horaire de 12 heures dans les postes urbains de cette MRC.

Comité d'investissement de l'APPQ

Il fût proposé par le vice-président aux finances M. Luc Fournier, et adopté, de changer le nom du comité du REER collectif et de la Caisse de sécurité et de bien-être pour comité d'Investissement de l'APPQ.

Entente de transfert CARRA

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, remet aux membres du Conseil un document concernant l'entente de transfert des régimes de retraites avec la CARRA.

Sous-comité de Placement et Promotion

Prise en charge Joliette

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique que des avis de concours sont sortis la semaine dernière pour combler des emplois créés par la prise en charge de la Régie de police de Joliette. Ainsi, quatre emplois d'enquêteurs de poste et deux de responsables d'équipe en enquêtes sont offerts en placement provincial, alors qu'un emploi d'agent de liaison et un de sergent adjoint à l'administration seront offerts à des membres ayant des limitations fonctionnelles permanentes.

Avis de concours

M. Boucher explique également qu'il y avait beaucoup d'erreurs dans les avis de concours et que, suite à de nombreuses demandes de correction provenant de l'Association, le service de la Dotation policière à Montréal, a décidé de faire parvenir à l'Association les avis de concours pour approbation avant leur publication. Il mentionne aux directeurs qu'ils devraient constater beaucoup moins d'erreurs à l'avenir.

Examen écrit de pré-qualification en enquêtes

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que la liste des membres ayant réussi l'examen écrit de pré-qualification en enquêtes est sortie et est en vigueur depuis le 23 novembre dernier. Elle sera valide jusqu'au 23 novembre 2010. Il ajoute que celle qui était déjà en vigueur prendra fin le 28 février prochain.

Les membres ayant été exemptés de faire cet examen se sont vu attribuer la note moyenne des membres qui se sont présentés à l'examen, soit 65,5 %.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que la partie patronale refuse de permettre aux membres qui n'ont pu se présenter à l'examen de pouvoir le faire. Un membre n'a pas été avisé du concours, alors qu'il était absent pour une période prolongée, un autre a reçu l'ordre de continuer en temps supplémentaire, sachant qu'il ne pourrait ainsi se présenter à l'examen, et un autre a perdu son père la veille de l'examen. Nous allons faire rédiger des griefs à ces membres et nous les inscrirons à l'arbitrage.

Comité d'entrevues

M. Boucher explique également que le moratoire qui permettait aux gestionnaires, n'ayant pas reçu la formation de techniques d'entrevue, de faire partie d'un comité d'entrevues a pris fin le 30 septembre dernier. Donc, depuis le 1^{er} octobre, tous les gestionnaires sur les comités d'entrevues doivent avoir suivi cette formation. La liste des membres ayant suivi cette formation a été transmise aux directeurs et c'est à eux de s'assurer que les gestionnaires sur les comités d'entrevues aient suivi cette formation.

Permutations

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne aux membres du Conseil que, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la politique de gestion emploi et placement 31, le 15 janvier dernier, sept permutations sur dix demandes ont été accordées et qu'aucune autre demande n'est en attente de traitement.

Priorité de placement – unités d'urgence

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente est survenue lors de la réunion conjointe du sous-comité sur le Placement et Promotion de ne plus appliquer de priorité de placement pour l'obtention d'un poste dans les unités d'urgence est et ouest. Par contre, les membres déjà en place dans un poste isolé au 7 novembre dernier ou détenant un avis de placement pour ces unités conservent leur priorité.

Placement humanitaire

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne aux membres du Conseil qu'une demande de placement humanitaire a été demandée par un membre et que le dossier a été étudié à l'intérieur de la même semaine. Un des deux postes demandé par le membre lui a été accordé, mais le membre s'est ensuite ravisé et a refusé ce poste, compte tenu de la santé précaire de sa conjointe.

Comité d'Équipement

Bâton télescopique

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil qu'on regarde pour établir des ordres de priorité pour la délivrance des bâtons télescopiques, postes autoroutiers, postes isolés, etc.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil que la Sûreté du Québec n'a pas encore fait son choix pour le bâton télescopique, et ce, parmi trois bâtons.

Comité de Santé et Sécurité du Travail – effectifs policiers

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres du Conseil que nous relevons les absences dans les unités et les membres absents dans leur chaise officielle, les maladies, les congés de maternité et les relevés administratifs, afin d'appuyer nos demandes d'ajout d'effectifs dans les unités.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que ce que M. Rolland dit est important, car cela ajoute dans le discours du président, M. Jean-Guy Dagenais, dans les médias, à l'effet que nos membres sur le terrain sont à bout de souffle. Il mentionne également qu'il est important de connaître le temps supplémentaire fait par nos membres dans chaque unité et que, lorsque l'employeur arrivera et dira que les membres refusent d'entrer en temps supplémentaire, nous pourrions répondre que c'est peut-être parce qu'ils sont épuisés.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demande aux membres du Conseil de bien compléter le tableau qui leur a été transmis.

La Romaine

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il s'agit d'une réserve que nous devons desservir temporairement et que ce territoire n'est accessible que par avion, car il n'y a aucune route terrestre.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que compte tenu du manque de « back up », des délais pour avoir de l'assistance, de l'évaluation du risque qui est faite, selon les informations ponctuelles, il a demandé à la partie patronale qu'un nombre minimal de quatre patrouilleurs sur la réserve y soient assignés en tout temps. La partie patronale refuse et maintient le minimum de deux patrouilleurs. Nous avons convenu en assemblée de l'Exécutif que, si la partie patronale maintenait cette position, l'APPQ demanderait une analyse du risque à la CSST, ce qui a été fait.

M. Rolland souligne que les directeurs des districts qui assignent les membres doivent demander, par le biais du comité de Santé de leur district, qu'une formation soit donnée aux membres sur le droit de refus. De plus, M. Rolland souligne que le directeur de la Côte Nord se rendra sur les lieux pour une visite en tant que représentant en prévention.

M. Chrystian Leclerc, directeur du QG de Québec, ajoute que ce dossier avait commencé à être traité avec la DMU, mais que, devant la fin de non-recevoir du gestionnaire, il a dû être amené en Santé et Sécurité du Travail.

Casque de moto avec écouteurs sans fil

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, souligne aux membres du Conseil qu'il y a une problématique pour les motards qui demandent la radio et qui n'y ont pas accès lors des interceptions.

Des discussions ont lieu pour que les casques soient munis d'écouteurs sans fil.

Siège à l'essai pour les véhicules de patrouille

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil que des nouveaux sièges seront mis à l'essai par la sûreté municipale de Rivière-du-Loup pour les véhicules de patrouille. Ceux-ci seraient plus sécuritaires lors d'impact, mais ne pourraient avoir

une inclinaison de plus de 30 degrés. Nous verrons à avoir une copie de leur rapport d'évaluation des sièges, suite à leur essai.

M. Claude Dallaire, directeur de l'Outaouais, mentionne qu'on peut aller sur le site Internet PROCOPPER pour voir les sièges qui sont à l'essai.

Veste pare-balles

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que sur 1 345 vestes, 330 ont été changées. De plus, 206 courriels ont été envoyés aux membres à proximité des quartiers généraux pour que ceux-ci puissent aller faire le changement de veste sur place.

Gants de kevlar

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, précise que les enquêteurs ont également droit aux gants de kevlar.

Sam Brown à bretelles

M. Gaétan Boulianne, directeur du district de la Côte Nord, demande si la Sûreté rendra disponible des Sam Brown à bretelles.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond que le modèle à l'étude n'a pas été retenu.

Bulletin provincial – dossier équipement

M. Gaétan Boulianne, directeur du district de la Côte Nord, suggère au vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, d'émettre un bulletin provincial pour faire un compte rendu sur l'évolution du dossier de l'équipement, soit le pantalon cargo, le bâton télescopique, la veste pare-balles, etc.

Pantalon Cargo

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, donne des explications sur la lenteur de la Sûreté du Québec pour le pantalon cargo, soit:

- Ø contrat de 3-4 ans;
- Ø essai de différents modèles;
- Ø budget;
- Ø difficultés pour mettre fin au contrat existant.

M. Pierre Lemay, directeur du district Québec Nord – Sud demande ce qui prend autant de temps dans l'essai du pantalon cargo et il mentionne qu'il y a d'autres corps policiers au Québec qui ont choisi un modèle et que nous n'avons qu'à nous informer auprès des associations qui les représentent. Il demande si les délais sont causés parce que l'APPQ s'objecte au modèle soumis.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond que ce n'est pas l'APPQ qui s'objecte et que la Sûreté du Québec doit faire des appels d'offre

Certains directeurs mentionnent que les membres de leur district sont frustrés de voir la lenteur de la Sûreté du Québec dans ce dossier.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond qu'il est encore plus frustré que les membres parce qu'il est à même de voir toute la lenteur de la Sûreté du Québec à bouger dans ces dossiers.

M. Claude Dallaire, directeur du district de l'Outaouais, mentionne que nous ne pouvons nous comparer aux autres corps policiers, car la Sûreté du Québec relève du Conseil du trésor alors que les autres négocient avec les villes et municipalités.

Comité d'éthique - Congrès

M. Sylvain Viel, directeur du district de la Gaspésie – Les Îles de la Madeleine demande si le comité mis sur pied pour l'éthique lors des Congrès a siégé.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, que ce comité siégera en janvier 2008.

Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ

Correspondance - almanach aide-mémoire

Il est apporté que parmi les commanditaires de l'almanach aide-mémoire se trouvent des bars de danseuses et il est précisé que des interventions ont été faites pour mettre ces commanditaires sur la liste noire pour ne plus qu'ils commanditent.

Projet de Loi 60 sur les modifications à apporter à la Loi sur la police

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil que le ministre Jacques Dupuis a déposé le projet de Loi 60 sur les modifications à apporter à la Loi sur la police et il fait la lecture d'un bulletin provincial qu'il vient d'envoyer aux délégués, auquel bulletin a été joint une copie dudit projet de Loi.

M. Painchaud parle des améliorations apportées dans le projet de Loi déposé et souligne les irritants toujours présents.

Manque d'effectifs à la Sûreté du Québec

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, parle de l'entrevue qu'il a donnée sur le manque d'effectifs à la Sûreté du Québec, suite à l'accident mortel à l'Île Perrot. De plus, il a dénoncé l'attitude du Ministre concernant les budgets d'Ottawa pour créer des emplois de patrouilleurs au Québec.

Négociations du contrat de travail

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil que les textes du régime de retraite sont terminés et prêts à être signés.

De plus, les textes des articles 11 et 33 du contrat de travail sont également terminés.

Stationnement au Quartier général de Montréal

M. Alphé Simard, directeur du GQG soulève la problématique du stationnement qui persiste depuis toujours au GQG.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, apporte une précision au document remis par M. Simard, soit au 1^{er} paragraphe où il est écrit qu'il s'est engagé à régler cette problématique. M. Boucher précise qu'il ne s'est pas

engagé à régler cette problématique, mais bien de mettre sur pied un comité d'amélioration de la qualité de vie en milieu de travail, lequel aurait eu comme responsabilités de tenter de trouver une solution à cette problématique.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, confirme ce que M. Boucher mentionne et ajoute que M. Boucher avait parlé de problématiques de CPE et Gym qui pourraient être travaillées à ce comité.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne qu'il apportera cette problématique au CPC et que le directeur du GQG sera la personne ressource qui sera appelée à fournir les informations manquantes.

Remplacement à l'APPQ

M. Alphé Simard, directeur du GQG, demande si les membres de l'exécutif pourraient être remplacés par des directeurs lorsqu'ils sont en vacances et les directeurs par les délégués.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond que les vacances sont planifiées et que les membres de l'Exécutif traitent les dossiers prioritairement.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute qu'il y a d'autres vice-présidents dans la bâtisse et qu'un vice-président doit être remplacé par un autre vice-président qui est en lien direct avec les vis-à-vis patronaux.

M. Rémy Bouchard, directeur du district du Saguenay – Lac St-Jean, demande s'il y a quelque chose qui est prévu pour le remplacement des vice-présidents ou directeurs dans une politique quelconque.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, répond que non pour les vacances, mais oui lors d'une absence en raison d'un accident de travail, d'une maladie prolongée ou d'une suspension, et ce, si cette absence est pour plus de deux mois.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, demande à M. Simard s'il a eu connaissance de problématiques majeures en l'absence d'un vice-président ou d'un directeur.

M. Simard répond qu'il n'y a pas eu de problématique majeure, plutôt de la quincaillerie comme l'émission de chèques pour des comptes de dépenses.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, précise que si l'émission des chèques est retardée pour une raison quelconque, les membres du Conseil peuvent demander des avances de fonds, ce qui a d'ailleurs été fait en juillet dernier durant les vacances.

M. Sylvain Viel, directeur du district de la Gaspésie – Les Îles de la Madeleine, précise qu'il y a 13 directeurs, un président et cinq vice-présidents et que les appels peuvent être faits entre directeurs ou à d'autres vice-présidents durant leur absence.

Tournoi de golf APPQ – édition 2008

Il fût proposé puis adopté que le tournoi de golf de l'APPQ, édition 2008, soit jumelé au tournoi de golf de l'Unité d'urgence Ouest.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, ajoute qu'il est important que le tournoi de golf soit identifié comme étant le tournoi de golf de l'APPQ.

Les explications sont données pour lesquelles le tournoi de golf n'avait pu avoir lieu à Saint-Gilles-de-Lotbinière.

Territoire – enquêteurs de poste

M. Pierre Lemay, directeur du district Québec Nord – Sud mentionne que la Sûreté du Québec est à réorganiser des territoires d'enquêtes dans certaines MRC. Certains enquêteurs de postes se verraient attirer des territoires d'enquêtes dans des unités limitrophes.

M. Sylvain Viel, directeur du district de la Gaspésie les Îles de la Madeleine, mentionne que dans son district il y a des difficultés à rejoindre des enquêteurs. Des listes sont faites et les enquêteurs sont appelés à entrer en temps supplémentaire pour enquêter dans la MRC voisine.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, précise que des enquêteurs appelés en temps supplémentaire pour une unité voisine, lorsqu'aucun enquêteur n'est disponible, cela s'est toujours fait et que c'est comme un patrouilleur qui serait appelé à combler une relève dans le poste voisin. Par contre, il croit que le CSP n'est sûrement pas informé de cela et qu'il n'accepterait sûrement pas cela. M. Veilleux ajoute que du «lobbying» devrait être fait auprès des membres du CSP.

M. Serge Hatin, directeur du district MLLL, mentionne que cette pratique semble se dessiner dans son district.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fera une intervention auprès de M. Denis Despelteau.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que le dossier de disponibilité des enquêteurs a été discuté en CPC et qu'il ne faut pas oublier que les premiers membres à être pénalisés, lorsqu'il n'y a pas d'enquêteur disponible, sont nos patrouilleurs. Il ajoute qu'il existe de la disponibilité dans le contrat de travail, mais que la Sûreté du Québec refuse d'envisager cette avenue. De plus, il mentionne qu'il serait important que les directeurs nous informent si cela se produit dans leur district.

Fonds d'action CSN

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne qu'il n'y aura pas de tournée des directeurs pour le Fonds d'action CSN puisqu'il y a eu des problématiques lors de la tournée, car seuls les Fonds d'action CSN étaient proposés par le représentant CSN et que la Caisse d'Économie de la Sûreté du Québec n'y a pas trouvé son compte.

M. Sylvain Viel, directeur du district de la Gaspésie les Îles de la Madeleine, mentionne que le représentant serait entré en contact avec des délégués de son district pour fixer des rencontres.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, demande d'informer les délégués que l'APPQ n'appuie pas cette campagne.

Site Web de l'APPQ

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil que le nouveau site Web de l'APPQ est maintenant en opération et que Mmes Marie-Isabelle Poirier et Johanne Lagacé auront la formation et s'occuperont de l'alimentation pour l'APPQ.

Siège au Conseil d'administration de la Caisse d'Économie

Il fût proposé par le vice-président aux finances M. Luc Fournier et adopté que l'APPQ cède son siège au Conseil d'administration de la Caisse d'Économie Sûreté du Québec.

Banque de temps SITHAR

M. Rémy Bouchard, directeur du district Saguenay Lac St-Jean, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'une formule a été remise au vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, laquelle compile du temps dans une banque de temps au noir.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que lorsqu'il a vérifié, il s'est aperçu qu'il y avait trois banques de temps, alors qu'il n'en est prévu que deux au contrat de travail, soit celle pour la retraite et celle de SITHAR. De plus, il a fait une intervention auprès de M. Denis Despelteau et il lui a dit qu'il ne peut instaurer de nouvelles conditions sans en discuter en CPC. Il ajoute qu'il a su que la même problématique avait lieu dans la Montérégie.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, ajoute que cela se négocie et que l'on pourrait peut-être augmenter la banque de temps et permettre de reprendre plus de "T".

M. Pierre Lemay, directeur du district Québec Nord – Sud, mentionne que trois membres de son district auraient accepté d'entrer au travail et de reprendre leur temps à raison d'une heure pour heure. Il est demandé d'informer les membres de ne pas embarquer dans ce genre de pratique.

Effectifs policiers à la Sûreté du Québec

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique que l'APPQ continue de mettre de la pression sur le gouvernement via le «lobbying» politique et les médias.

Commission parlementaire – sécurité routière

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, s'y est rendu en compagnie du vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland.

Rencontre avec les policiers de la Régie municipale de Joliette

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil que tous les membres de l'Exécutif étaient présents et que cela a été une bonne séance d'informations. Il mentionne également qu'il a reçu un appel de M. Jasmin Rainville qui lui a mentionné que les membres sont insatisfaits que les postes créés soient dotés par des membres Sûreté du Québec.

Carte policière

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil que le président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, M. Denis Côté, fait beaucoup de «lobbying», afin que le gouvernement crée un fonds de 225 millions de dollars pour les services policiers. Ce fonds pourrait subventionner les municipalités qui paient 100 % de la facture des corps policiers municipaux.

M. Dagenais ajoute que M. Côté tente de reprendre du territoire. Nous n'avons pas l'intention de céder du territoire, au contraire, nous demanderons au Ministère que les villes jusqu'à de 100 000 de population aie la desserte de la Sûreté du Québec.

CRDP (Cercle des représentants de la défense des policiers)

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, donne un retour concernant la CRDP et sur la formation qui sera donnée aux directeurs syndicaux à Saint-Hyacinthe à l'Auberge des Seigneurs, le 15 avril 2008.

Prochaine assemblée du Conseil de direction

Il est demandé si le fait de fixer un Conseil de direction en mars 2008 a pour but de couper le Conseil de direction de février 2008.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, répond que cela a été décidé en Exécutif à cause du délai pour le rapport des états financiers et pour garder plus de temps pour les textes.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, ajoute que les statuts et règlements nous obligent à en tenir quatre par année, ce qui est fait.

Formation des directeurs et délégués

Il est demandé s'il est toujours prévu de donner de la formation aux directeurs et aux délégués.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que pour les délégués, nous sommes à monter cette formation et que dans le set up, nous voulons impliquer les directeurs.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute qu'il est important de transmettre le cahier des délégués lorsque de nouveaux délégués sont élus.

Jocelyn Boucher
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv